



Séparation couple pacsé enfants et maison

Par **yveslh**, le **27/06/2012** à **10:19**

Bonjour,

Nous sommes pacsés depuis 8 ans, propriétaire d'une maison achetée en commun en cours de remboursement et avons 4 enfants.

Ma compagne a entamer une procédure de séparation non amiable, avec dissolution du PACS unilatérale suite à la consultation d'un avocat

Elle me dit qu'elle n'a rien entrepris contre moi, qu'elle veut acquérir de l'indépendance et que sa démarche est faite vis à vis des enfants

Je suis démuni face à cette situation, que dois je faire?

Dois-je dès à présent moi aussi consulter un avocat, plutôt spécialisé en droit de la personne ou plutôt en droit de la famille?

Par **Tisuisse**, le **27/06/2012** à **11:43**

Bonjour,

En fonction de l'âge des enfants, il va falloir vous mettre d'accord sur la garde, les droits de visite et d'hébergement. De plus, vous mettre aussi d'accord sur la pension alimentaire que devra payer le parent qui n'aura pas la garde permanente. En cas de désaccord, c'est le juge aux affaires familiale qui tranchera dans le seul intérêt des enfants.

En ce qui concerne la maison, s'agissant d'une indivision, il faudra savoir qui garde cette maison (et le sort du crédit restant), il devra alors indemniser l'autre partie, ou si cette maison doit être vendue.